

Les enjeux majeurs des programmes d'études et des régimes pédagogiques

Synthèse

Cet avis du Conseil supérieur de l'éducation porte principalement sur le projet de *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, soumis à son examen par la ministre de l'Éducation, en octobre dernier. Il touche en même temps les régimes pédagogiques légèrement révisés de la formation professionnelle et de la formation générale au secteur de l'éducation des adultes. Il porte enfin sur d'autres déterminants de la réforme des programmes d'études et sur le processus de changement qui démarre actuellement.

Le Conseil supérieur de l'éducation a moins centré ses analyses sur la fonctionnalité administrative que sur les grands enjeux éducatifs que les règles d'un régime se doivent d'encadrer et de servir au mieux. Dans cet esprit, le Conseil recommande beaucoup de modifications, mais des modifications qui rendraient le régime pédagogique plus fidèle aux grandes orientations de *L'École, tout un programme* et de *Prendre le virage du succès*.

Une école primaire ressourcee par les cycles et les compétences transversales

Le Conseil supérieur de l'éducation traite avec beaucoup de soin de la question des **cycles**, qu'il trouve trop peu explicitée dans le projet de régime. En effet, les cycles ont été jusqu'ici des étiquettes nominatives. Le fond structurant demeurerait le découpage de la progression année par année, et le redoublement possible à chaque année. Les cycles, les objectifs de formation et un travail enseignant organisé par cycle, ont infiniment plus de potentiel : ils peuvent faire reculer l'abus d'évaluation sommative; ils peuvent constituer le lieu par excellence de collaboration et d'interaction d'une équipe éducative de base; ils peuvent surtout inspirer un soutien pédagogique plus constant, plus imaginaire, de l'ordre de la pédagogie différenciée. Les cycles servent particulièrement à neutraliser le vieux mythe d'une progression strictement identique dans un groupe d'élèves, la même mythologie pré-réfléchie que s'approprient à mettre de côté des programmes d'études tous conçus avec de larges possibilités d'adaptation en cas de difficulté et d'enrichissement pour les élèves capables de pousser plus loin. Pour mieux faire droit à cet important potentiel de renouvellement, dont le Conseil soutient fermement la crédibilité, celui-ci propose d'expliquer mieux le sens des cycles dans le texte même du régime pédagogique.

Le Conseil revient aussi, dans le contexte de l'école primaire, sur l'immense intérêt des **compétences transversales**, à condition, toutefois, qu'on n'en fasse pas une telle exigence inédite qu'il en sorte une mentalité de « table rase », comme si l'on mettait tout de côté. Les compétences transversales, que l'on pourrait souvent appeler de façon moins énigmatique des **habiletés transdisciplinaires**, sont, au contraire, les héritières directes de la pédagogie active, du souci des habiletés intellectuelles complexes et de la sensibilisation plus récente à la fécondité pédagogique de l'attention au métacognitif, c'est-à-dire aux stratégies pour apprendre plus et mieux. La réforme actuelle invite à approfondir cela et à le consolider. Ce serait la risquer gravement que de faire croire qu'il s'agit d'un virage à 180 degrés. Le Conseil aimerait ici un régime pédagogique moins timide et moins allusif. En effet, dans son état proposé, les compétences transversales n'émergent qu'indirectement et tardivement, à la remorque de clauses touchant les bulletins. Il faudrait, au contraire, les afficher « solennellement » à l'entrée des grands articles régissant l'équilibre général du curriculum du primaire puis du secondaire.

Bonne et « mauvaise » différenciation

La pédagogie différenciée est toujours bonne, et des programmes à la fois susceptibles d'adaptation et d'enrichissement ont beaucoup d'affinités avec elle. En regardant l'état actuel du premier cycle secondaire, le Conseil approfondit l'enjeu suivant : la carence de **pédagogie différenciée** – ou la fréquence d'une pédagogie trop uniforme – n'engendre-t-elle pas une pléthore d'échecs et de retards qui débouchent sur un **curriculum différencié** en partie très discutable ?

Le premier cycle secondaire actuel comprend un nombre considérable de **filières** d'adaptation, de rattrapage et de remise à niveau, de passage en douce vers l'insertion sociale et professionnelle. Il comprend aussi, non pas tant des enrichissements à l'intérieur de chaque cours, mais bien des filières d'enrichissement bien connues : éducation internationale, programmes d'arts-études, de sports-études, accent sur les langues vivantes, accent sur les sciences.

Il y a dès l'entrée au secondaire une différenciation considérable du curriculum. Demeure-t-elle totalement indispensable et positive si l'on travaille de plus en plus par cycles, avec un soutien constant, avec des programmes d'études beaucoup plus adaptables ? C'est loin d'être certain, aux yeux du Conseil.

Cette différenciation de filières et de parcours, construite pour l'essentiel au cours des 15 dernières années, émane d'une répartition des responsabilités entre le Ministère, la commission scolaire et l'école qui vient de s'effacer, par la Loi 180. De plus, elle s'est développée et consolidée en quelque sorte **en parallèle** avec l'ancien régime pédagogique. Dans ce contexte, le Conseil recommande très fortement au ministre de l'Éducation de faire ressortir dans le régime pédagogique même une répartition claire des

responsabilités ministérielles et des responsabilités des établissements en matière de curriculum différencié par des filières parallèles, de rattrapage ou d'enrichissement. En second lieu, le Conseil pousse à ce que les filières encouragées, et souvent financées, par le ministère de l'Éducation soient prévues et décrites dans le régime pédagogique.

L'équilibre, la richesse et la pertinence du curriculum considéré globalement

Le Conseil réitère ici de fortes réticences à quelques décisions annoncées déjà dans *L'École, tout un programme*. Il le fait en s'appuyant sur de grandes orientations de cet énoncé de politique éducative qu'il considère mal appliquées, mal traduites dans la structuration du curriculum par les grilles-matières. Sans rappeler ici toute l'analyse et toute l'argumentation du Conseil, on peut schématiser ses positions en bref.

D'abord, le Conseil croit que l'enrichissement culturel du curriculum vaut aussi pour **l'éducation primaire**, qu'il repose en particulier sur une complémentarité soigneuse entre la contribution des professeurs dits de spécialités et celle des titulaires de classe, que la semaine de présence en classe des élèves limitée à 23h30 plutôt qu'à 25h hypothèque gravement cette complémentarité, et que, enfin, il serait profondément triste que le retrait proposé de l'éveil scientifique et de l'éveil au temps historique et à l'espace géographique, au premier cycle primaire, soit confirmé. Le Conseil ne croit pas que leur maintien risque de handicaper la progression des élèves en mathématiques et en langue d'enseignement. Combinée au maintien de « la semaine de classe » à 23h30, cette décision engendre un curriculum pauvre, étriqué, où les contributions en arts, éducation physique, langue seconde restent vulnérables et en partie aléatoires.

Le Conseil salue avec joie, dans **l'enseignement secondaire**, l'adoption d'une compétence transversale dans le champ de la langue, et y voit, en renfort d'une didactique de haute qualité, la meilleure garantie de progression dans la maîtrise de la langue d'enseignement. Dans ce contexte, il réitère ici sa profonde réticence à l'attribution non plus de 18 mais de 24 unités au français langue d'enseignement au premier cycle du secondaire, ajout qui fait disparaître du premier cycle les quelques unités de marge de manœuvre qui y survivaient jusqu'ici.

Le Conseil plaide enfin de façon pressante pour que l'on ménage, au second cycle secondaire, la place de sept cours optionnels plutôt que de cinq.

Un second cycle secondaire plus accessible et plus ambitieux

L'École, tout un programme élabore très peu la figure générale que devrait prendre un second cycle secondaire différencié. De même, le régime pédagogique proposé n'opte pas clairement pour un second cycle secondaire capable d'accueillir, en plus de son effectif actuel, un bon 15 % de jeunes qui, actuellement, sont ailleurs, partis tôt, passés au secteur des adultes. Il n'établit même pas clairement l'intérêt d'un cheminement qui conduirait à une formation professionnelle secondaire après l'obtention du DES.

Le Conseil s'attarde ici à appliquer au second cycle les grandes orientations retenues comme consensus collectifs issus des États généraux sur l'éducation et formulés dans *Prendre le virage du succès* : un secondaire qui pousse son ambition plus loin (avec la collaboration et la participation du réseau collégial); un second cycle secondaire que plus d'élèves sont capables de réussir et motivés à réussir; un second cycle secondaire qui sensibilise mieux aux domaines prometteurs de carrière et aux formations qualifiantes ultérieures; un second cycle secondaire, enfin, qui redonne pleinement la place méritée aux grands domaines technologiques par des options et des séquences ou profils d'options qu'il est urgent de construire.

Un ou des diplômes ?

Le rapport *Réaffirmer l'école* avait rappelé en 1997 tout l'intérêt de ponctuer la fin du premier cycle secondaire par un premier certificat d'études secondaires, mais les inconvénients potentiels lui avaient fait laisser la question en suspens. Le Conseil, pour sa part, recommande l'instauration de ce certificat, plus propre à motiver la persévérance en cours de premier cycle secondaire qu'à détourner ensuite de la poursuite des études.

Concernant les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires au terme d'une 5^e année secondaire réussie, le Conseil approuve l'un des deux changements proposés – demander 60 unités réussies sur 72 et non plus 54 – mais déconseille l'autre, qui consisterait, au-delà des cours déjà nommément exigés, à exiger la réussite particulière de trois cours de plus : mathématiques et anglais langue seconde en 5^e secondaire, sciences et technologie en 4^e. Le Conseil met ici en garde contre l'abus de catégories hiérarchisées de cours : optionnels, obligatoires sans nécessité de réussite, obligatoires avec nécessité de réussite. Cette hypothèse concorde mal avec un second cycle qui pousse les élèves à choisir des cours plus exigeants : elle les attire trop au contraire, du côté du plus élémentaire, devenu incontournable, dans les matières obligatoires. Le vrai message, c'est que tout est important et digne d'effort.

Une nouvelle articulation entre formation générale et formation professionnelle : le principe de concomitance

En saluant un changement, précisé dans le régime pédagogique de la formation professionnelle, dans les conditions de passage à des études de DEP ou d'attestation de formation professionnelle avant l'âge de 18 ans, le Conseil recommande d'explicitier davantage l'ampleur et le type de formation générale qui accompagnera, dans ce cas, la formation professionnelle proprement dite. Le Conseil plaide aussi pour un examen plus vaste de nombreuses facettes, négligées, de l'articulation entre la formation générale et l'acquisition d'une qualification particulière.

Pour le succès de la réforme

Ce n'est pas tout d'avoir un excellent texte de régime pédagogique. Au-delà, il y a les programmes révisés et leur échéancier d'application. Comment faire pour que la mise à l'essai de ces programmes soit mobilisante et extrêmement enrichissante ? Quelle sorte de référentiel commun donner aux programmes révisés et nouveaux ? Le Conseil ose ici quelques mises en garde, qui font écho à des inquiétudes largement partagées. La contribution importante des universités au succès de la réforme est aussi soulignée, par le biais de la formation professionnelle des enseignants et des enseignantes. Enfin, le Conseil applique à la réforme en cours ses réflexions récentes sur des modes de gestion adéquats, sur la maîtrise du changement et sur le partage des responsabilités en éducation, dont le contenu demeure fort pertinent pour en assurer la réussite.

Le Conseil revient enfin sur quelques perspectives générales puis énonce quelques remarques particulières : faire place dans le régime à la reconnaissance de la diversité culturelle de la société québécoise; formuler la contribution de la triple mission de l'école au développement de la personne; consolider les services complémentaires; expliciter la concordance entre le régime pédagogique de la formation professionnelle et celui de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire; reprendre la réflexion sur le régime pédagogique de la formation générale au secteur de l'éducation des adultes de façon à l'inspirer aussi des perspectives les plus neuves du précédent.